



Direction de la Santé publique
et Environnementale
Tél. 04 68 66 35 01
hygiene-sante@mairie-perpignan.com

COMMUNE DE PERPIGNAN
Direction Santé Publique et Environnementale

AFFICHE LE :

11 JAN. 2023

**ARRETE PORTANT INTERDICTION TEMPORAIRE
D'OCCUPER, D'HABITER ET D'UTILISER LES IMMEUBLES
SIS A PERPIGNAN AUX N°37, 39 et 41 RUE LLUCIA**

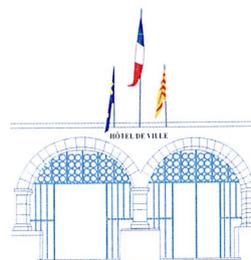
Le Maire de la Ville de Perpignan,

Vu les articles L 2212-1, L. 2212-2 et L2212-4 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté de police du 11 janvier 2023 dans le cadre de l'extrême urgence relatif aux immeubles sis aux n° 40, 38, 36 rue Lucia et 15 bis, rue Carola et 17 rue des Potiers à PERPIGNAN,

Considérant l'impérieuse nécessité de démolir les immeubles sis aux n° 40, 38, 36 rue Lucia et 15 bis, rue Carola et 17 rue des Potiers à PERPIGNAN,

Considérant en conséquence qu'il est nécessaire de procéder à l'évacuation des immeubles sis aux 37, 39 et 41 rue Lucia, pour garantir la sécurité des occupants et au-delà la sécurité publique,



ARRETE

Article 1 :

Les immeubles sis à PERPGNAN aux 37, 39 et 41 rue Lucia référencés respectivement au cadastre section AH 241 AH 290, AH 291, **sont temporairement interdits à toute habitation, occupation et utilisation.**

Article 2 :

L'interdiction temporaire d'habiter, d'occuper et d'utiliser l'immeuble ci-dessus pourra être levée après constat par un homme de l'art ou du service habilité de la commune, de la réalisation des travaux de sécurisation indispensables pour garantir la sécurité publique.

Article 3 :

Le présent arrêté sera notifié, après transmission à Monsieur le Préfet et aux représentants des propriétaires des immeubles ci-dessous :

- Monsieur ZERRIFI DJILALI demeurant 47, rue Joaquin albarrani / 66100 PERPIGNAN, propriétaire d'un bien au 1er étage du 37, rue Lucia à PERPIGNAN, référencé au cadastre AH 241
- Monsieur ZERRIFI MOHAMED demeurant 9 impasse du Dr Talairac / 66000 PERPIGNAN, propriétaire de 2 biens situés aux RDC et 2ème étage du 37 rue Lucia, à PERPIGNAN référencé au cadastre AH 241.
- Monsieur KHARCHOUFI Yassine, demeurant 3, rue des amandiers / 66000 PERPIGNAN, propriétaire de 4 biens situés aux RDC, 1^{er}, 2^{ème} et 3^{ème} étage, du 39, rue Lucia à PERPIGNAN référencé au cadastre AH 290.
- Monsieur KHARCHOUFI Nouredine, demeurant 6 A, Reveille / 66720 CASSAGNES - 6, avenue Georges Guynemer, propriétaire de 5 biens situés aux RDC, 1^{er}, 2^{ème}, 3^{ème} et 4^{ème} étage, du 41, rue Lucia, à PERPIGNAN référencé au cadastre AH 290

Ainsi qu'aux locataires connus.

Article 4 :

Le présent arrêté sera affiché en Mairie de Perpignan ainsi que sur l'immeuble.

Article 5 :

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Montpellier 6 rue Pitot CS 99002 34063 MONTPELLIER cedex 02, dans un délai de deux (2) mois à compter de sa date de notification.

Article 6:

Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Directeur Général des Services Techniques sont chargés pour chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Perpignan, le 01 JAN. 2023

LE MAIRE
Louis ALIOT

Pour le Maire
L'Adjoint



Charles PONS

PRÉFECTURE
PYRÉNÉES-ORIENTALES
11 JAN. 2023
COURRIER